

**UNIVALOM**

Siège :  
449 Route des Crêtes  
06560 – VALBONNE  
Tél. 04.93.65.48.07

**SYNDICAT MIXTE POUR LA VALORISATION DES DECHETS MENAGERS**

Nombre de membres  
du Conseil Syndical

Légal : ..... 40  
Désignés : .....30  
(dont 10 délégués avec voix double  
soit un total de 40 voix)  
Présents : .....15  
Votants : .....28  
Procurations : .....4  
Date de la convocation :  
28 mars 2025

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU 3 avril 2025**

**Délibération 2025-06**

**OBJET : Compte de gestion 2024**

**Le 3 avril 2025 à 15h15**, le Conseil syndical dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale.

***Membres titulaires :***

Jean LEONETTI, Joseph CESARO, Jean-Pierre DERMIT, Caroline JOUSSEMET, Anne-Laure SEBBAR, délégués avec deux voix délibératives au titre de la Commission syndicale et de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ;  
Anne-Marie BOUSQUET, Philippe DELEAN, Hassan EL JAZOULI, Catherine LANZA, délégués de la Commission syndicale ;  
Françoise THOMEL, Christophe FONCK, délégués de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ;  
Bernard ALENDA, délégué avec deux voix délibératives au titre de la Commission syndicale et de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins ;  
Françoise BRUNETEAUX, Marc OCCELLI délégués de la Commission syndicale ;  
Daniel LE BLAY, délégué avec deux voix délibératives au titre de la Commission syndicale et de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse ;

***Membres suppléants :***

**Procurations :**

Christophe ULIVIERI à Bernard ALENDA,  
Arnaud PRIGENT à Marc OCCELLI,  
Patrick PEIRETTI à Hassan EL JAZOULI  
Marie-Louise GOURDON à Daniel LE BLAY

**Membres excusés :**

Emmanuel DELMOTTE, délégué avec deux voix délibératives au titre de la Commission syndicale et de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ;  
Khéra BADAOU, Gilbert HUGUES, François WYSZKOWSKI, Kevin SEBASTIAN, délégués de la Commission syndicale ;  
Xavier WIJK, Fabrice MORENON, délégués de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ;  
Emmanuel BLANC, délégué de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins ;  
Denise LAURENT, délégués de la Commission syndicale ;  
Jean-Marc DELIA, délégué de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse ;  
Pierre CORPORANDY délégués de la Communauté de Communes des Alpes d'Azur.

M. EL JAZOULI est désigné en qualité de secrétaire.

Accusé de réception en préfecture  
006-200046076-20250403-2025-06-DE  
Date de télétransmission : 11/04/2025  
Date de réception préfecture : 11/04/2025

Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

Monsieur le Président rappelle que le Compte de Gestion constitue la reddition des comptes du Comptable Public à l'Ordonnateur.

Le Compte de Gestion de l'exercice 2024, dressé par Monsieur le Trésorier, Responsable du Service de Gestion Comptable d'Antibes Municipale et Comptable assignataire d'UNIVALOM, fait apparaître les mêmes résultats que ceux figurant au Compte Administratif voté ce jour.

Il est proposé au Comité syndical de prendre la délibération suivante :

Après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice 2024, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, de mandats, le Compte de Gestion dressé par Monsieur le Comptable Public, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que Monsieur le Comptable Public ait repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2024 ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Où cet exposé,  
Après en avoir délibéré conformément à la loi,  
Le Comité syndical,  
A, l'unanimité

- **DECLARE** que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2024 par Monsieur le Trésorier, Responsable du Service de Gestion Comptable d'Antibes Municipale et Comptable assignataire du Syndicat, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme,  
Le Président

  
Jean LEONETTI



Accusé de réception en préfecture  
006-200046076-20250403-2025-06-DE  
Date de télétransmission : 11/04/2025  
Date de réception préfecture : 11/04/2025

Date de mise en ligne :

14 AVR. 2025